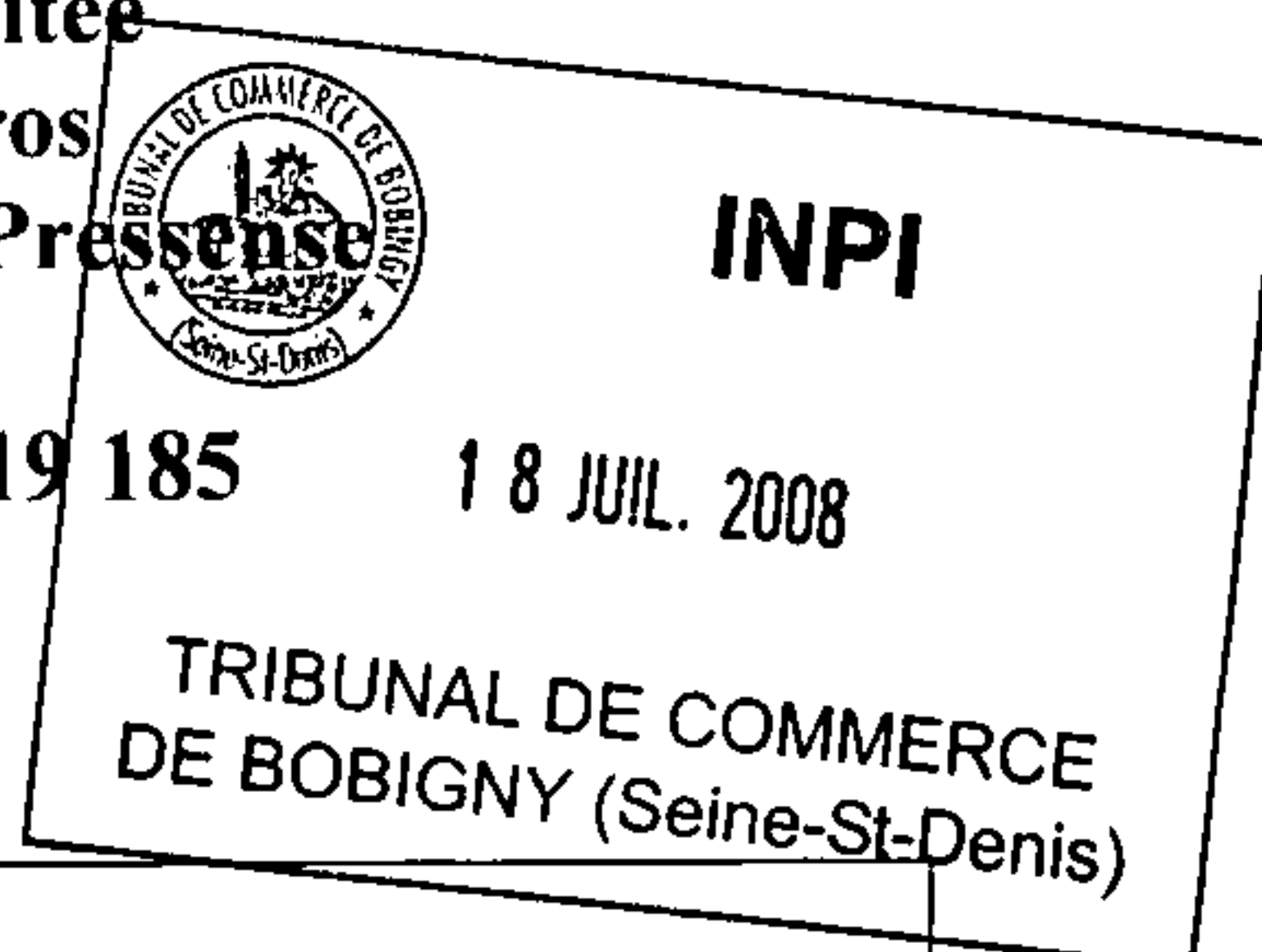


13996

A.E. LES BONS FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.500,00 euros
Siège social : 80, rue Francis de Pressense
93200 SAINT DENIS
RCS DE BOBIGNY B 501 519 185



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 JUILLET 2008**

**L'AN DEUX MIL HUIT
LE 10 JUILLET A 18H00**

Au siège social à 80, rue Francis de Pressence 93200 SAINT DENIS

Les associés de la SARL A.E. LES BONS FILS au capital de 7.500,00 € divisé en 100 parts de 75 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Eduardo FERNANDES, propriétaire de 50 parts sociales, ci	47 parts
Monsieur Amaral RAMOS, propriétaire de 50 parts sociales, ci	53 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Amaral RAMOS préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Il déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve :

- La régularité de la convocation des associés ;
- La régularité du droit de communication à chaque associé,
- La régularité de la présente réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur la proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera dorénavant le 31 Décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2008.

L'exercice en cours aura donc une durée de 11 mois et 20 jours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RA FE

